

Voyage scolaire en Normandie "les plages du débarquement" Du 14 au 17 mars 2027



Madame, Monsieur,

Dans le cadre de nos projets pédagogiques, du parcours citoyenneté et du devoir de mémoire, nous organisons un voyage scolaire en **Normandie « Sur les plages du débarquement 1944 »**. Ce séjour, destiné aux élèves de 4^{ème} et de 3^{ème}, permettra de découvrir plusieurs sites majeurs de notre histoire contemporaine et de mieux appréhender les événements de la seconde guerre mondiale en France dans une démarche à la fois éducative et conviviale.

Le **coût du voyage est de 292,64 €**, tout compris. Le paiement se fera en 3 fois (fin septembre – décembre – février). Une subvention de 5 € par élève a été accordée par le FSE du collège.

Le programme prévisionnel du séjour est le suivant :

	Matinée	Après-midi
Mardi 15 mars	Visite du Mémorial de Caen	Découverte de la ville de Caen
Mercredi 16 mars	Visite des cimetières américains et allemands La pointe du Hoc	Visite de l'overlord museum Visite du musée du Débarquement d'Arromanches
Jeudi 17 mars	Visite de la batterie allemande de la Longue sur mer	Retour

Le voyage se fait en car et nous logerons en pension complète en résidence hôtelière à Asnelles (au bord de la plage).

Infos pratiques :

- Les chèques vacances sont acceptés.
- Pour les familles qui en ont le besoin, il y a une possibilité d'aide financière par le fond social du collège. Il suffit de prendre contact avec le service de l'intendance du collège rapidement.
- Bulletin d'inscription ci-dessous à rendre **avant le 14 septembre.**

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire,
Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Mmes Descher, Girard et Perrot-Sipple et M. Hébert

✂
DEMANDE D'INSCRIPTION

Je soussigné, Mme/ M.....responsable légal
de l'enfant.....élève de la classe de
.....souhaite inscrire mon enfant au voyage facultatif organisé par le collège V. Grignard « les
plages du débarquement » **du 14 au 17 mars 2027.**

Si l'inscription de mon enfant est validée, je m'engage à verser la somme de **euros** selon l'échéancier
suivant :

- 100 euros avant le 02 octobre 2026,
- 100 euros avant le 15 décembre 2026,
- 92 euros avant le 02 février 2027 (le versement final sera ajusté en fonction du tarif).

A remettre avant le 14 septembre, à Mme Girard ou Mme Perrot-Sipple ou M. Hébert